

2020-UNAT-1037, Yabowork

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a soutenu que la langue de UNDT, qui était fortement critique à l'égard de l'appelant, était injustifiée. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé en concluant que la décision de supprimer le paiement de son spa était un exercice légitime de la discrétion de l'administration, car l'appelant ne répondait plus aux exigences. Unat a jugé que l'arrêt du spa était justifié en vue de l'obligation de l'administration et du droit de corriger une situation aussi erronée. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la décision de l'administration d'arrêter son allocation postale spéciale (SPA), qui avait été payée en reconnaissance de sa performance à un niveau supérieur depuis environ 6 ans. UNDT a constaté que les fonctions du chef d'équipe et / ou de l'agent de certification déléguée ne représentaient pas les fonctions complètes d'un poste de niveau P-2 mais sont restés dans les fonctions du poste G-7 du demandeur. Undt a jugé que l'objectif de l'exercice de classification recommandé par l'unité d'évaluation de la gestion n'était pas de placer le demandeur à un poste de niveau supérieur mais de déterminer si les tâches et responsabilités qui lui sont attribuées étaient proportionnelles au poste du membre du personnel, ce qu'il l'a fait déterminer. Undt a rejeté l'affaire.

Principe(s) Juridique(s)

L'allocation publique spéciale (SPA) est de nature discrétionnaire, temporaire et exceptionnelle.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Yabowork

Entité

CEA

Numéros d'Affaires

2020-1353

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Fév 2022

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Indemnité spéciale de poste

Classification (poste)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1999/17

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Instruction de procédure No. 1

Statut du personnel

- Disposition 3.10

TANU Règlement de procédure

- Article 31.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 9.1(b)

Jugements Connexes

UNDT/2019/163

2018-UNAT-863

2017-UNAT-739

2019-UNAT-950

2019-UNAT-934

2018-UNAT-849

2016-UNAT-635

2016-UNAT-636

2013-UNAT-367